

VALTECH
Société anonyme au capital de 1 351 534,90056 euros
Siège Social : 80, avenue Marceau – 75008 Paris
389 665 167 RCS PARIS

EXERCICE 2007

RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2007.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat et l'annexe établis au 31 décembre 2007.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes.

I. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

I. 1. LES ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2007

En 2007, Valtech a atteint son objectif de chiffre d'affaires mais se situe légèrement en deçà de son objectif de résultat opérationnel. Néanmoins, la croissance du Groupe suit celle du marché et Valtech améliore une fois encore son résultat net.

Le souci constant d'optimisation des coûts, allié à une nouvelle gamme de services sur mesure, a placé le groupe dans une position extrêmement favorable pour générer une plus forte croissance du chiffre d'affaires. Cette stratégie a également permis d'accroître de manière significative la rentabilité nette.

Les très bons résultats enregistrés en Scandinavie, au Royaume-Uni et en Allemagne ont permis une amélioration de la rentabilité dans chacune de ces zones géographiques. Le développement commercial et la maîtrise des coûts sont à l'origine de cette performance.

I. 2. LES RESULTATS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2007

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2007 dépasse les 100 millions d'euros à 106.8 millions, soit une hausse de 7.1% par rapport à 2006.

Le chiffre d'affaires par secteur d'activité s'est révélé très proche de l'exercice précédent, se répartissant de la manière suivante :

Technology Consulting :	52%
Global Sourcing :	13%
Services commerciaux :	35%

Le résultat opérationnel, en augmentation, a atteint 5.1 millions d'Euros, soit 4.8% du chiffre d'affaires (en hausse de 41.7% par rapport à 2006).

Le Danemark, la Suède et le Royaume Uni ont réalisé une année exceptionnelle en dégagant des marges opérationnelles à deux chiffres.

Le secteur géographique « reste de l'Europe » a enregistré une hausse conjointe de son revenu et de sa marge opérationnelle.

En 2007, les activités françaises ont continué leur forte croissance organique qui atteint 14%. Le résultat courant reste quant à lui inférieur à 1% du chiffre d'affaires dans des conditions de marché très concurrentielles.

La région Etats-Unis/Asie constitue la seule zone où le chiffre d'affaires et la rentabilité n'ont pas progressé. Cette absence de croissance de revenu et de rentabilité est largement imputable à la baisse du dollar. Sans l'impact du taux de change, l'entité américaine présente un revenu en augmentation de 3% en 2007. Cette situation s'explique, par ailleurs, par les changements d'organisation au sein de l'entité américaine en 2006, ainsi que par le repositionnement de notre offre de services dont les effets positifs ont commencé à se faire sentir à la fin de l'année 2007.

Nos activités indiennes ont également souffert de la dépréciation du Roupie. Avec un effectif de 449 employés, Valtech Inde est par la taille, le 4ème centre offshore indien parmi les SSII françaises.

(La rentabilité par zone géographique est calculée avant imputation des frais de holding)

Les coûts commerciaux et marketing ont été réduits à 6,2% du chiffre d'affaires (contre 7,4% en 2006), sans nuire à la croissance du chiffre d'affaires tout au long de l'exercice. Les coûts administratifs ont augmenté moins vite que le chiffre d'affaires, représentant à la fin de l'exercice 2007 20,9% du chiffre d'affaires contre 21,9% en 2006.

Un recours continu et approprié à la sous-traitance a permis au groupe de conserver une certaine flexibilité et d'atténuer une partie des contraintes salariales généralement rencontrées dans le secteur informatique. Notre capacité de recrutement et la maîtrise de la masse salariale continueront de figurer dans la liste des priorités de la direction en 2008 dans de nouvelles conditions de marché qui impliqueront une flexibilité accrue.

Les autres produits et charges d'exploitation du Groupe ont atteint -1 million d'euros en 2007. Cette somme a été allouée à la recherche de partenariats commerciaux qui ne se sont pas concrétisés, mais dont le coût a néanmoins été comptabilisé.

Les rentabilités avant et après impôts ont légèrement augmenté atteignant respectivement 3.6 million d'euros (3.3 millions d'euros en 2006) et 2.6 millions d'euros (2.3 millions en 2006). Les crédits d'impôts disponibles ont été utilisés là où cela pouvait être le cas.

Au cours de l'exercice, l'effectif moyen du groupe s'élevait à 1 316 salariés dont 87% de personnel facturable et 449 salariés basés au centre de développement de Bangalore en Inde.

La masse salariale totale (incluant l'ensemble des primes, commissions et cotisations sociales) représentait 66,0 millions d'euros.

Le groupe a enregistré des entrées nettes de trésorerie pour l'exercice de 2,4 millions d'euros et a clôturé l'exercice avec une disponibilité en trésorerie de 4,5 millions d'euros compensée par des découverts de 4,9 millions d'euros.

Un résumé des mouvements intervenus au cours de l'exercice figure ci-après :

	Millions EUR
Entrées brutes provenant de l'activité opérationnelle	5,0
Variation du fonds de roulement	0,4
Trésorerie nette d'exploitation	5,4
Dépenses d'investissement	(2,5)
Participation dans Korea JV	(0,1)
Flux négatifs dus aux acquisitions antérieures	-
Augmentation de Capital	1,3
Remboursements de prêts	(1,2)
Autres mouvements	(0,5)
Evolution de la trésorerie & équivalents	2,4

Valtech a complété sa participation dans la joint venture coréenne au cours de l'exercice, portant sa participation à 50,793%. L'activité coréenne est profitable mais n'a pas encore fait l'objet d'une intégration complète dans les résultats du groupe. La quote-part du Groupe résultant de la mise en équivalence de la joint venture Coréenne s'élève à 0,3 millions d'euros.

Les sorties de trésorerie dues aux acquisitions antérieures concernent des paiements différés et des compléments de prix correspondant à l'acquisition de Valtech Agency (ACDSI). Aucune autre opération d'acquisition n'est intervenue au cours de l'exercice.

Actifs financiers (en K€)

	Brut	Amortissement	Net
Investissements dans des sociétés :			
JV Chusik	2 674	2 051	623
Total	2 674	2 051	623
Autres investissements:			
Medhost Inc	4 384	4 088	296
Prêts:			
Prêt à JV Chusik	0	0	0
Autres actifs financiers:			
Dépôts et cautionnements:			
Etats-Unis	24	-	24
France	196	-	196
Suède	0	-	0
Danemark	293	-	293
Allemagne	5	-	5
Royaume Uni	1 711	-	1 711
Inde	482	-	482
Other			
Etats Unis	10		10
Total	2 721	-	2 721
Total des actifs financiers	9 779	6 139	3 640

Provisions sur créances clients

Valtech a comptabilisé des provisions pour créances clients à hauteur de 0,6 millions d'euros en 2007.

I.3 SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Les fonds propres du groupe ressortent à 31,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 28,2 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les entrées nettes de trésorerie au titre de l'exercice ont été positives, tel que souligné au point I.2, la direction estime que la performance commerciale du groupe, ainsi qu'une stratégie qui se concentre davantage sur la gestion des besoins en fonds de roulement (en particulier le recouvrement de créances) permettront d'améliorer encore sa trésorerie.

Au 31 décembre 2007, Valtech disposait d'engagements hors bilan d'environ 11,3 millions d'euros relatifs à des loyers futurs de bureaux. Ce chiffre ne comprend aucun revenu dégagé d'une quelconque sous-location. Certains baux devraient faire l'objet d'une renégociation, d'un renouvellement ou d'une autre modification au cours de l'exercice 2008 de sorte que les locaux des sociétés du groupe demeurent en phase avec la croissance de l'activité.

Détail des lignes de crédit dont bénéficie Valtech au 31 décembre 2007

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes ('000)	Tirage au 31 décembre 2007 ('000)	Échéances	Existence ou non des couvertures
Ligne de crédit spot FORTIS	6,69% (Euribor 3 mois + 2 points)	1 600 euros	1 400 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2%	400 euros	0 euro	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,5%	5 000 euros	3 486 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt moyen terme FORTIS	6,69% Euribor 3 mois + 2 points	2 000 euros	351 euros		
Ligne de crédit SILICON VALLEY BANK	10,25 % variable	3 500 USD	1 400 USD	Par renouvellement	Garantie par les actifs de la société
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 2%	600 GBP	0 GBP	Avril 2008 (la banque a confirmé son accord pour renouvellement)	Garantie par les actifs de la société
Nordea Overdraft Bank	5,875% variable	3 000 DKK	0 DKK		Néant
Ligne de crédit UTI Bank	10% variable	INR 39,500,	21 407 INR	Juin 2008	Dette garantie par les actifs corporels

I. 4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DU GROUPE

La stratégie de Valtech est de rester à l'avant-garde du développement logiciel. Elle assiste dans ce cadre de nombreux clients quotidiennement dans leur activité de recherche et développement. Toutefois, aucune activité interne n'a été mise à l'actif du bilan au titre de la R & D au cours de l'exercice 2007.

II. PRESENTATION DES COMPTES DE LA SOCIETE MERE VALTECH SA

II. 1. ACTIVITES ET RESULTATS DE VALTECH SA POUR L'EXERCICE 2007

Activités de Valtech SA

Valtech SA exerce une activité de conseil en management, de conseil en informatique et de réalisation de projets en France ou en collaboration avec son centre offshore en Inde.

Résultats de Valtech SA

Le chiffre d'affaires de Valtech SA a atteint 32,2 millions d'euros en 2007.

Les charges d'exploitation, en baisse de 12.3% par rapport à l'exercice précédent, atteignent 33.6 millions d'euros. Cette baisse provient du poste autres achats et charges externes ainsi que des dotations aux dépréciations des immobilisations (0 en 2007 contre 2.9 millions d'euros en 2006).

Le résultat d'exploitation, revenu à l'équilibre en 2007, s'établit à 263 Keuros.

Le résultat financier, en forte progression, s'élève à 1,2 millions d'euros contre une perte de 1,78 millions d'euros en 2006. Cette amélioration est due à l'accroissement considérable des produits financiers en provenance des participations (1.9 millions en 2007 contre 156 K euros en 2006) ainsi qu'à la diminution des dotations financières aux amortissements (0.2 million en 2007 contre 1.8 millions en 2006)

Dans le cadre de la revue annuelle effectuée par la direction de la juste valeur des actifs et des participations, le groupe a décidé de ne procéder à aucune dépréciation de ses titres de participations en 2007.

Après un résultat exceptionnel négatif de 807 K euros et un impôt sur les sociétés de 173 K euros, le résultat net de Valtech SA ressort à 841 K euros contre une perte de 4,6 millions d'euros en 2006.

Bilan

Evolution du capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le capital de Valtech SA a été augmenté au cours de l'exercice 2007 d'un montant de 50.448,7952 euros pour être porté à 1 351 534,90056 euros. Les augmentations de capital assorties de primes d'émission d'un montant total de 1.229.987,05416 euros correspondent aux opérations suivantes :

Date de réalisation définitive de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission	Montants successifs du capital social	Nombre cumulé d'actions
01/02/08 (CA)	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 16/02/99 – Plan A	28.182	429,49368 €	/	1.301.516,21472 €	85.386.292
01/02/08 (CA)	Exercice stock options dans le cadre du plan consenti le 25/10/02	727.886	11.092,98264 €	272.782,55736 €	1.312.609,1936 €	86.114.178
01/02/08 (CA)	Exercice BSPCE consentis par le CA du 25/10/02	2.554.180	38.925,7032 €	957.204,4968 €	1.351.534,90056 €	88.668.358
TOTAL		3.310.248	50.448,17952 €	1.229.987,05416 €	1 351.534,90056 €	88 668 358

Détails du bilan

Les comptes sociaux de Valtech SA incluent des capitaux propres d'un montant de 54,8 millions d'euros (contre 52,7 millions d'euros en 2006).

L'endettement externe de Valtech SA, en baisse sur l'exercice 2007, atteint 1,9 millions d'euros contre 2,9 millions d'euros en 2006. Les disponibilités s'élèvent à 1,1 millions d'euros contre 1,9 millions en 2006.

L'essentiel des actifs de Valtech est constitué des valeurs des participations dans ses filiales ainsi que des créances détenues vis-à-vis de ces filiales. Valtech continue de détenir une participation dans le capital de MEDHOST, éditeur de logiciels américain.

II.2 PRISES DE PARTICIPATIONS & RESUME DES ACTIVITES DES FILIALES

Les participations directes et indirectes détenues par Valtech SA sont les suivantes :

- 100% dans le capital de la société Valtech Training S.A., filiale française,
- 100% dans le capital de la société Valtech Agency S.A.S., filiale française,
- 100% dans le capital de la société Valtech Technology Consulting S.A.S., filiale française,
- 100% dans le capital de la société Valtech Axelboss S.A.S., filiale française,
- 95,01% dans le capital de la société Valtech Offshore, filiale française, 4,99% étant détenu par la société de droit américain, Chesapeake Group qui détient elle-même 100% dans le capital de la société Valtech India Technology Solutions Private Limited, filiale indienne
- 100% dans le capital de la société Valtech Ltd, filiale anglaise,
- 100% dans le capital de la société Valtech Technologies Inc., filiale américaine,
- 100% dans le capital de la société Valtech AB, filiale suédoise qui détient elle-même 100% dans le capital de la société Overland Mobile Kommunikation AB, filiale suédoise,
- 100% dans le capital de la société Valtech A/S, filiale danoise,
- 100% dans le capital de la société Synaris AG, filiale allemande qui détient elle-même 100% dans le capital of Valtech GMBH, filiale allemande,
- 100% dans le capital de la société Valtech India Systems Private Limited, filiale indienne,
- 100% dans le capital de la société Valtech india Software Services Private Limited, filiale indienne,
- 50,793% dans le capital de la société Valtech CO.LTD., société coréenne.

Les chiffres d'affaires 2007 de ces filiales sont les suivants :

En milliers d'euros	
Valtech Training S.A.	5 301
Valtech Agency S.A.S.	2 503
Valtech Ltd.	20 487
Valtech Technologies Inc.	17 095
Valtech AB	9 495
Overland Mobile Kommunikation AB	-
Valtech A/S	11 414
Synaris AG	-
Valtech GMBH	8 874
Valtech India Systems Private Limited	7 567
Valtech India Technology Solutions Private Limited	2 272
Valtech India Software Services Private Limited	541
Valtech Offshore SA (95%)	-
Valtec Co Ltd (50,793%)	5 259

Les deux sociétés françaises supplémentaires (Valtech Axelboss SAS et Valtech Technologies Consulting SAS) dont le capital est détenu à 100% par Valtech SA avaient été constituées en vue de permettre le cas échéant la filialisation des activités françaises opérationnelles. Ces sociétés n'ont pas eu d'activité en 2007.

II.3 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ENGAGES PAR VALTECH S.A.

Valtech n'a pas entrepris de travaux de recherche et développement significatifs en 2007.

III. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

Activité depuis la clôture du dernier exercice

Le carnet de commandes du groupe a continué de s'étoffer, grâce à une série notable de nouveaux clients gagnés par l'activité américaine. La réduction des coûts est toujours l'un des objectifs prioritaires de la direction afin d'assurer que la croissance du chiffre d'affaires renforcera la rentabilité.

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008 s'est élevé à 26,7 millions d'euros (ce qui correspond à une baisse de 2% par rapport à la période correspondante en 2007) et la marge d'exploitation a atteint 5.8% contre 4,4% en 2007. Le résultat opérationnel du Groupe au 1^{er} trimestre poursuit sa progression en conformité avec les prévisions. Le début d'année 2008 confirme également le durcissement du marché et des conditions plus difficiles pour générer de la croissance.

Il convient également de noter que le revenu à fin mars 2008 est directement impacté par le changement de dates du week-end de Pâques placé en mars cette année et en avril en 2007. Ceci s'est traduit par la diminution du nombre de jours facturables au 1^{er} trimestre 2008 et par conséquent, par une baisse du revenu.

Si l'on exclut à la fois l'impact des taux de change et ce décalage de dates du week-end de Pâques, les résultats sont conformes aux prévisions données pour l'exercice 2008.

Perspectives d'avenir

- Le Royaume-Uni et les Etats-Unis génèrent un tiers du chiffre d'affaires du Groupe. En conséquence, la croissance de notre revenu se verra impactée dans les mois à venir par la faiblesse croissante du Dollar et de la Livre Sterling face à l'Euro. Malgré cela nous prévoyons une croissance au moins équivalente à celle du marché des SSII et une croissance organique de 6% en 2008.
- Les marges opérationnelles devraient s'améliorer pour la 5^{eme} année consécutive dépassant les 6% du revenu. Le résultat opérationnel devrait augmenter de 30% en valeur absolue par rapport à 2007. Cette rentabilité accrue viendra de la croissance du taux de marge brute qui devrait repartir à la hausse après une baisse de 2 points en 2007 imputable aux pertes générées par le lancement d'importants contrats au forfait.

IV. DIVIDENDES VERSES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des trois derniers exercices.

V. AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de Valtech SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit 841 100 euros, au poste "Report à nouveau" qui sera ainsi porté de -10 075 800 euros à - 9 234 700 euros.

VI. CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-38 du code de commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir entre la Société et des administrateurs, des dirigeants ou des sociétés dans lesquelles les administrateurs ou dirigeants de la Société peuvent avoir des intérêts ou entre la Société et l'un de ses actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou entre la Société et une société contrôlant une société actionnaire détenant plus de 5% du capital social.

VII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal.

VIII. APPROBATION DES COMPTES

Nous vous remercions de bien vouloir approuver, après lecture des rapports des commissaires aux comptes, les comptes sociaux et consolidés qui vous ont été présentés.

IX. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE - OBJECTIFS ET POLITIQUE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, POLITIQUE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE. EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE

IX. 1 RISQUES DE MARCHE

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2007, le groupe Valtech avait des dettes pour un montant de 5,52 millions d'euros, comprenant :

- Des crédits-baux 0,23 million d'euros
- Des découverts bancaires 4,94 millions d'euros
- Autres crédits 0,35 millions d'euros

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux variable	Montant global des lignes ('000)	Tirage au 31 décembre 2007 ('000)	Échéances	Existence ou non des couvertures
Ligne de crédit spot FORTIS	6,69% (Euribor 3 mois + 2 points)	1 600 euros	1 400 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Facilité de caisse FORTIS	Euribor 3 mois + 2%	400 euros	0 euro	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Ligne de crédit factoring BNP FACTOR	Euribor 3 mois + 0,5%	5 000 euros	3 486 euros	Renouvellement par fourniture de nouvelles factures clients	Factures clients
Prêt moyen terme FORTIS	6,69% Euribor 3 mois + 2 points	2 000 euros	351 euros		
Ligne de crédit SILICON VALLEY BANK	10,25 % variable	3 500 USD	1 400 USD	Par renouvellement	Garantie par les actifs de la société
Ligne de crédit HSBC	Taux de base + 2%	600 GBP	0 GBP	Avril 2008 (la banque a confirmé son accord pour renouvellement)	Garantie par les actifs de la société
Nordea Overdraft Bank	5,875% variable	3 000 DKK	0 DKK		Néant
Ligne de crédit UTI Bank	10% variable	INR 39,500	21 407 INR	Juin 2008	Dettes garanties par les actifs corporels

Les termes spécifiques de ces différents contrats de prêt sont les suivants :

- La première ligne de facilité de caisse FORTIS est détenue par Valtech SA pour un montant maximal de 1,6 million d'euros. Cette ligne ne comporte pas de « covenants » spécifiques mais peut être interrompue par Fortis en cas de "dégradation forte de l'activité de Valtech", sans que les conditions caractérisant cette « forte dégradation » soient détaillées. En cas d'arrêt de cette ligne, Valtech SA peut transférer son besoin de tirage éventuel sur la ligne de crédit BNP Factor.
- La seconde ligne Fortis concerne Valtech Training pour un montant de 0,4 million d'euros. Cette ligne comporte des « covenants » similaires à ceux de la ligne de crédit principale de Valtech SA tel que décrit ci-dessus.

- La ligne BNP Factor d'affacturage concerne Valtech SA pour un montant maximal de 5 millions d'euros. Cette ligne ne comporte pas de « covenants » spécifiques et dépend du niveau de créances éligibles détenues par la Société.
- La ligne de crédit Silicon Valley Bank est détenue par Valtech US pour un montant total de 3,5 millions de dollars. Les principaux « covenants » sur cette ligne de crédit concernent le ratio de liquidité et les résultats de l'EBITDA (excédent brut d'exploitation) sur une période glissante de 3 mois. Le ratio de liquidité qui ne doit pas être inférieur à 1,5 minimum est défini comme le rapport entre la trésorerie disponible sur le compte Silicon Valley Bank cumulée au montant des créances clients éligibles données en garantie à Silicon Valley Bank et aux dettes fournisseurs dues depuis plus de 60 jours. L'excédent brut d'exploitation doit être à 0 sur une période glissante de 3 mois. Le taux d'intérêt applicable est égal au taux de base majoré de 1.25%.
- La ligne de crédit HSBC détenue par Valtech UK est d'un montant limité à 600 000 GBP. Elle ne comporte pas de « covenants » spécifiques et est soumise à une renégociation et à un renouvellement annuel (le renouvellement doit intervenir en avril chaque année). HSBC a indiqué qu'il ne devrait y avoir aucune difficulté quant au renouvellement intervenant en avril 2008.

Risque de taux

EUR'000	Total	A 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers				
Découverts bancaires (comprenant les montants de l'affacturage BNP)	4 939	4 939	-	-
Crédit-Bail	227	163	64	-
Autres prêts	352	352	-	-
Actifs financiers				
Cautions données	2 711		832	1 879
Position nette avant gestion des risques	(2 807)	(5 454)	768	1 879
Hors bilan	N/A	N/A	N/A	N/A
Position nette après gestion des risques	(2 807)	(5 454)	768	1 879

- Les découverts bancaires font l'objet de différents taux d'intérêts selon les pays.
- Les crédits-baux concernent principalement du matériel informatique et ont une durée moyenne de 3 ans.
- Les cautions correspondent à des engagements de loyers immobiliers. Selon les cas, certaines cautions génèrent des intérêts financiers auxquels le groupe pourra prétendre à la fin du bail. Sur le dépôt de 1,88 million d'euros, dont la durée est supérieure à 5 ans, 1,7 million correspond aux locaux de Londres dont le bail expirera en 2015.

Le risque de taux de Valtech provient des taux d'intérêt variables sur les lignes de crédit et d'affacturage en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Le montant d'emprunt maximum au titre de ces accords s'élève à 13.3 millions d'euros. A ce niveau d'emprunt, une variation de 1% des taux d'intérêt augmenterait les frais financiers de Valtech d'environ 133 000 euros.

Risque de change

La sensibilité des résultats du Groupe aux risques de change résulte de la traduction en euros (monnaie de référence des comptes de Valtech) des résultats libellés dans des monnaies autres que l'euro (celles des filiales et participations situées aux Etats Unis, au Royaume Uni, au Danemark, en Suède, en Inde et en Corée).

A l'exception de l'Inde, les sociétés du groupe Valtech concentrent traditionnellement leurs opérations sur leurs propres zones géographiques et leurs activités sont libellées en monnaie locale. Ainsi, les risques de change au titre de ces opérations sont limités.

Valtech dispose d'une activité significative en Inde de sous-traitance de projets vendus en monnaies locales par ses filiales en Europe et aux Etats-Unis. Les coûts de Valtech India sont constatés en « roupie ». La valeur de la « roupie » a tendance à fluctuer en liaison avec le dollar américain. Toute hausse ou baisse significative de la « roupie » indienne a un impact direct sur le coût de sous-traitance des filiales de Valtech. Par ailleurs, la baisse du dollar par rapport à l'euro a affecté la présentation des comptes en euros de l'unité Américaine.

L'objet du tableau suivant est de calculer le risque de perte en devises sur les actifs, passifs et engagements hors bilan sur la base d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de un pour cent de la devise dans laquelle les comptes sont établis face à la totalité des devises concernées.

EUR'000	Dollar US	Livre Sterling	Couronne suédoise	Couronne danoise	Roupie indienne	Won coréen
Total actifs (net de facture intragroupe)	7 701	5 949	38 489	48 257	699 350	2 293 322
Prêt en devises hors zone *	0					
Actifs en devises après éliminations	7 701	5 949	38 489	44 961	699 350	2 293 322
Total Passifs (A)	4 676	4 820	18 802	18 154	356 262	683 910
Dette en devises hors zone *(B)						
éliminations intercos (C)	(1 541)	(579)	(3 660)	(1 476)	(216 609)	
Passifs en devises après éliminations (A)+(B)-(C)	3 135	4 241	15 142	16 678	139 653	683 910
Avals et cautions données en devises	875	6 061			150	
Position nette avant gestion du risque en devises [actifs (moins interco) - passifs (moins interco)]	4 566	1 708	23 347	31 576	599 698	1 609 412
Couverture						
Position nette après gestion du risque en devises – actif - (passif)	4 566	1 708	23 347	31 579	599 698	1 609 412
Taux de conversion	0,67930	1,36361	0,10592	0,13408	0,01721	0,00073
Position nette avant gestion du risque en euros	3 102	2 328	2 473	4 234	9 632	1 175

Position nette après gestion du risque en euros	3 102	2 328	2 473	4 234	9 632	1 175
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 cent d'euros par rapport à la devise	31	23	25	42	96	12

Risque sur actions

Valtech possède 214 900 actions propres (voir Note 8.2 des annexes des comptes consolidés). Le cours desdites actions fluctue, par définition, selon les conditions du marché boursier.

IX. 2 ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Valtech a souscrit dans chacune de ses filiales des assurances pour couvrir les risques suivants :

1. assurances des personnes employées pendant leur activité professionnelle,
2. assurance des locaux et matériels utilisés,
3. assurances des véhicules de la société utilisés par les employés,
4. assurances en responsabilité civile pour les conséquences de malfaçon sur les systèmes informatiques auxquels Valtech contribue,
5. assurances des dirigeants de chaque filiale.

Les couvertures d'assurance suivantes étaient en vigueur au 31 décembre 2007 :

	Responsabilité Civile (4.)	Assurances Multi-risques (incluant les risques 1.2. et 3. ci-dessus)	Responsabilité civile des mandataires sociaux (5.)
FRANCE			
Montant de la couverture	13 000 000 EUR	1 500 984 EUR	7 700 000 EUR
Montant de la prime	31 858 EUR	10 558 EUR	16 109 EUR
ROYAUME UNI			
Montant de la couverture	5 000 000 GBP	15 000 000 GBP	1 000 000 GBP
Montant de la prime	28 930 GBP	20 762 GBP	1 260 GBP
ETATS-UNIS			
Montant de la couverture	5 000 000 USD	12 250 000 USD	5 000 000 USD
Montant de la prime	6 969 USD	98 764 USD	26 153 USD
SUEDE			
Montant de la couverture	2 000 000 SKK	96 400 000 SEK	
Montant de la prime	0	61 585 SEK	
DANEMARK			
Montant de la couverture	3 000 000 DKK		
Montant de la prime	45 000 DKK	157 299 DKK	
INDIA			
Montant de la couverture		187 572 807 INR	
Montant de la prime		2 045 162 INR	
ALLEMAGNE			
Montant de la couverture		60 608 000 EUR	
Montant de la prime		25 944 EUR	

La société Valtech est soumise à un certain nombre d'obligations de confidentialité dans de nombreux territoires où elle exerce ses activités. Le conseil d'administration considère que donner davantage de détail sur le coût financier et les niveaux de couvertures en place dans chaque pays reviendrait à communiquer des informations sur lesquelles elle a un engagement de confidentialité. Valtech estime toutefois que les assurances souscrites dans chacune de ses filiales lui donnent une bonne couverture des risques de sinistres éventuels. Les consultants de Valtech effectuent l'essentiel de leurs tâches dans les locaux des clients et il a été estimé qu'aucun sinistre (feu, explosion, etc) dans un des bureaux de Valtech ne pourrait entraîner une perte de chiffre d'affaires supérieure à 1% du chiffre d'affaires mensuel du groupe. Un tel sinistre ne saurait par ailleurs se prolonger au-delà d'une durée d'un mois. Ainsi, à l'exception du Royaume-Uni où Valtech exerce son activité au sein de la City à Londres, les activités de Valtech n'ont souscrit à aucune assurance relative à une interruption d'activité prolongée.

IX. 3 RISQUES LIES AUX COMPLEMENTS DE PRIX A PAYER

Valtech s'est engagé à payer des compléments de prix sur l'opération suivante :

Pour Valtech Agency :

- Comme indiqué ci-dessus, l'acquisition de ACDSI (Valtech Agency S.A.S) en octobre 2005 comportait des clauses de révision du prix d'achat au moyen de compléments de prix éventuels. Ces montants ont également été provisionnés en totalité pour un montant de 1 502 385 euros.

X. INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les activités de Valtech ne mettant en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication, ne constituent pas une agression de l'environnement naturel.

Des règles et procédures locales encouragent autant que possible les salariés à réduire leur utilisation des ressources non renouvelables, y compris en limitant leurs déplacements.

Dans cette mesure, il n'y a pas d'informations environnementales particulières à signaler.

XI. PERSONNEL SALARIE

XI.1 INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Informations concernant l'effectif	
Effectif total (<i>moyenne annuelle</i>) :	232
Embauches (<i>moyenne annuelle</i>):	
- embauches de CDI :	54
- embauches de CDD :	12
Difficultés éventuelles de recrutement (<i>analyses</i>)	No
Motif des licenciements pour :	
- cause réelle et sérieuse :	2
- faute grave :	0
- faute lourde :	0
- suivi de transaction :	2
- économique :	0
Heures supplémentaires	Salaires forfaitaires annualisés de 218 jours pour les cadres. Heures supplémentaires pour les ETAM : 91 heures
Main d'œuvre extérieure à la Société	12
Informations relatives au plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi :	Néant
- effort de reclassement	
- réembauches et mesures d'accompagnement :	
(<i>le cas échéant</i>)	
Informations relatives au temps de travail	
Organisation du temps de travail :	
- nombre de salariés à temps plein :	230
- nombre de salariés à temps partiel :	2
Durée du travail pour les salariés :	
- à temps plein :	
- à temps partiel :	Horaire mensuel de 151.67 heures sauf pour les cadres itinérants qui sont au forfait de 218 j/an. Moyenne 174 heures
Motifs et durée de l'absentéisme :	
- maladie : (*)	663 jours
- accident du travail et trajet : (*)	0 jours
- maternité et paternité : (*)	423 jours (346 jours congé maternité et 77 jours congé paternité)
-	170.5 jours pour formation
- congés autorisés (événements familiaux, congés formation) :	
- autres causes (injustifiées et congé sans solde) :	130 jours
Evolution annuelle de la rémunération :	Hausse du salaire de base de 2007 par rapport à 2006 de 5%
- charges sociales :	
- égalité professionnelle hommes/femmes :	Il n'y a pas de discrimination salariale entre les employés féminins et masculins
Relations professionnelles et bilans des accords collectifs :	Pas de Syndicat 1 seul accord collectif : 35 heures 2 comités d'entreprise d'établissement composés de 5 élus titulaires et de 1 élu suppléant pour l'un et de 1 élu titulaire pour l'autre – Réunions mensuelles 1 comité d'entreprise central qui se réunit 2 fois par an Délégué du personnel : 1 élu par établissement – Réunions mensuelles

Conditions d'hygiène et de sécurité : - existence ou non de risques majeurs : - fréquence des réunions du CHSCT : - taux d'accident du travail :	néant trimestrielle [0] %
Formation : - budget formation, en ce compris les salaires : - nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation en 2007	1.6 % 48
Emploi et insertion des travailleurs handicapés :	1
Œuvres sociales :	Néant
Importance de la sous-traitance :	Nombre sous-traitants en régie : 25 Nombre jours : 1365.75 Nombre sous-traitant au forfait: 0
Informations relatives à la prise en compte, par la Société, de l'impact territorial de ses activités quant à l'emploi et au développement territorial	Néant
Eventuellement, relations avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les populations riveraines	Relation avec établissement d'enseignement pour les stagiaires, le recrutement
Importance de la sous-traitance et la façon dont la Société promeut auprès de ses filiales et s'assure du respect par ses dernières des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.	Néant
Façon dont les filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.	Néant

XI.2 INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL DU GROUPE

Valtech avait 1 435 salariés et équivalents au 31 décembre 2007 en incluant les travailleurs indépendants et les sous-traitants (119 personnes).

Le tableau ci-dessous indique la répartition des salariés à la fin de chaque période indiquée :

	Au 31 décembre 2004	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007
Salariés de Valtech	1 072	1 130	1 197	1 316
Dont Consultants	906	954	1 079	1 147

Le taux d'utilisation des consultants était de 76% en 2007.

Le taux d'utilisation est défini par le ratio entre le nombre total de jours facturés aux clients de la Société sur le nombre total de jours disponibles du personnel facturable hors week-end, jours fériés, congés et RTT.

Le personnel facturable représentait 87 % des effectifs en 2007, en baisse en comparaison du taux 2006, qui s'élevait à 90%.

En vertu de la loi n°98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail et de la loi n°2000-37 du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail, toutes les entreprises relevant de la législation française, employant plus de 20 salariés sont tenues d'appliquer les règles afférentes aux 35 heures de travail par semaine. Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 19 janvier 2000, cette durée légale est applicable rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2000.

En outre et conformément à la législation applicable ci-dessus, un accord collectif a été signé le 22 juin 1999 entre les organisations patronales et les syndicats, parties à l'accord SYNTEC applicable aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil. Cet accord collectif a été étendu par un arrêté ministériel du 21 décembre 1999 aux professions d'études techniques, d'ingénierie et de conseil.

Le 21 décembre 1999, Valtech a conclu un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail avec les organisations syndicales CFDT et CFE-CGC. Cet accord vise l'ensemble du personnel de la Société à l'exclusion de ses cadres dirigeants. Cet accord est entré en vigueur le 31 décembre 1999.

XII. AUTRES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

XII.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2007

Nombre d'actions ordinaires émises : 88.668.358 actions ordinaires émises toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Il n'y a pas de valeur nominale.

Montant du capital émis et intégralement libéré : 1.351.534,90056 euros.

XII.2 CAPITAL AUTORISE MAIS NON EMIS – POINT SUR L'UTILISATION DES AUTORISATIONS GLOBALES ET INDIVIDUELLES CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est rappelé que le conseil d'administration a disposé au cours de l'exercice 2007 des délégations suivantes :

1. Délégation à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 457.304 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription (Assemblée générale du 4 avril 2002)

Délégation au conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en devises étrangères ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, dans le cadre de une ou plusieurs augmentations de capital à l'émission d'actions de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, la libération de ces actions pouvant être opérée en espèces ou par compensation de créances ; le montant des augmentations de capital pouvant être réalisées en application de la délégation susvisée, ne pourra excéder le montant nominal de **457.304 euros** ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu des conséquences sur le montant du capital des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément à la loi, par suite de l'émission de valeurs mobilières y compris de bons de souscription donnant accès à terme au capital.

Cette délégation est valable pour une durée de cinq ans à compter du 4 avril 2002. Cette autorisation n'a pas été utilisée et elle est désormais caduque.

2. Délégation à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 457.304 euros par incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfiques et autres ... (Assemblée générale du 4 avril 2002)

Délégation au conseil d'administration de tous pouvoirs à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'augmentation du capital social au moyen de l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion et d'apport ; la ou les augmentations de capital devant être réalisées par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du pair ou du nominal de chaque action composant le capital social ; Le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de cette délégation ne pourra excéder le montant nominal de 457.304 euros.

La délégation susvisée est valable pour une durée de cinq ans à compter du 4 avril 2002. Cette autorisation n'a pas été utilisée et elle est désormais caduque.

3. Délégation à l'effet d'émettre des obligations convertibles avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant maximum d'emprunt de 50 millions d'euros et d'augmentation de capital de 457.304 euros (Assemblée générale du 4 avril 2002)

Délégation au conseil d'administration des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en devises étrangères ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'émission d'obligations convertibles de la société donnant droit à terme à des actions de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, la libération de la souscription desdites obligations pouvant être opérée en espèces ou par compensation de créances ; le montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées en application de la délégation susvisée, ne pourra excéder le montant nominal de 457.304 euros ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée, étant précisé que, ce plafond est fixé compte non tenu des conséquences sur le montant du capital des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément à la loi, par suite de l'émission de valeurs mobilières y compris de bons de souscription donnant accès à terme au capital ; la durée des emprunts ne pourra être supérieure à 20 ans. Le montant nominal des obligations pouvant être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 50.000.000 euros ou sa contre-valeur en toute autre monnaie autorisée.

La délégation susvisée est valable pour une durée de cinq ans à compter du 4 avril 2002. Cette autorisation n'a pas été utilisée et elle est désormais caduque.

4. Suspension des délégations octroyées au conseil d'administration en période d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange sur les titres de la société

En application de l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 et depuis cette date, les délégations octroyées au conseil d'administration et détaillées ci-dessus à l'effet de procéder à des augmentations de capital de la société, sont désormais suspendues en période d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange sur les titres de la société, sauf si leur utilisation s'inscrit dans le cours normal de l'activité de la société et que leur mise en œuvre n'est pas susceptible de faire échouer l'offre.

5. Plafond global cumulé des autorisations sus décrites (Assemblée générale du 4 avril 2002 et du 27 juin 2003) :

Le plafond global cumulé de l'ensemble de ces autorisations a été fixé à :

- 457.304 euros pour le montant maximum nominal des augmentations du capital social immédiates ou à terme, étant précisé que s'ajoutera, le cas échéant, à ce montant nominal, celui des actions supplémentaires qui seront émises pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières ou d'options donnant droit à des actions,

- 50.000.000 euros, pour le montant nominal des obligations pouvant être émises.

6. Tableaux récapitulatifs des autorisations consenties et encore en cours de validité au cours de l'exercice 2007 en vue de l'émission de titres de capital et de créance et niveau de leur utilisation.

Type d'autorisation	A.G.E.	Echéance	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisée	Augmentations réalisées dans le cadre de cette autorisation
Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription	04/04/2002	Caduques au 04/04/2007	457.304 €	Néant
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	04/04/2002	Caduques au 04/04/2007	457.304 €	Néant
Emission d'obligations convertibles avec maintien du droit préférentiel de souscription	04/04/2002	Caduques au 04/04/2007	457.304 Plafond du montant de l'emprunt obligataire : 50.000.000 euros	Néant
Plafond global à l'ensemble des autorisations ci-dessus			457 304 € Plafond du montant de l'emprunt obligataire : 50 000 000 euros	Néant

XII.3 TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant.

XII.4 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

XII.4.1 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE)

Un tableau exhaustif des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise émis par la société et en cours de validité dans le cadre des autorisations conférées par l'assemblée générale figure au § XII.4.4 ci-après.

XII.4.2 Options de souscription d'actions

(Cf. le rapport spécial établi par le conseil d'administration en application de l'article L.225.184 al.1 du code de commerce.)

Un tableau exhaustif des options de souscription émises par la société dans le cadre des autorisations conférées par l'assemblée générale et en cours de validité figure au § XII.4.4 ci-après.

XII.4.3 Ajustements apportés aux conditions d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières composées émises par la Société

Il est rappelé que, suite à l'attribution gratuite des bons de souscription d'actions du 30 juillet 2003, il a été procédé aux ajustements suivants, conformément aux dispositions légales :

Conformément aux différentes autorisations conférées à cet effet au conseil d'administration par les assemblées ayant autorisé ou décidé l'émission ou l'attribution de valeurs mobilières composées (ABSA, BSA et BSPCE), le conseil d'administration du 9 juillet 2003 a décidé en application des dispositions de l'article 171 du décret du 23 mars 1967, en vue de préserver les droits des titulaires de bons de souscription d'actions, d'actions à bons de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise préexistants, d'attribuer gratuitement à chaque titulaire de bons préexistants qui viendrait à les exercer un nouveau bon de souscription d'action par action nouvelle émise, en vue de lui permettre de souscrire dans les mêmes conditions et proportions que les actionnaires actuels de la société, des actions nouvelles de la société.

Ainsi, il a été prévu que chaque titulaire se verrait attribuer un nouveau bon de souscription d'action par action nouvelle émise en exercice des bons préexistants ; ces nouveaux bons de souscription ne seraient pas admis aux négociations sur un marché réglementé et revêtiraient obligatoirement la forme nominative. Toutefois, ils seraient cessibles.

Dix nouveaux bons de souscription permettraient de souscrire à une action nouvelle émise au prix de 1,50 €.

Ces nouveaux bons de souscription devaient être exerçables :

- pour les titulaires ayant exercé leurs bons de souscription d'action et de BSPCE préexistants, avant la fin de la période d'exercice des BSA gratuits, jusqu'à la fin de cette même période, (ces bons sont donc caducs depuis le 29 juillet 2005 – voir § **XII.4.1 ci-dessus**)
- pour les titulaires ayant exercé leurs BSPCE préexistants, après la fin de la période d'exercice des BSA gratuits, au plus tard dans les huit jours suivant leur exercice. Compte tenu de l'expiration des BSPCE concernés le 25 octobre 2007, le délai de souscription de ces BSA gratuits a expiré le 2 novembre 2007.

XII.4.4 Résumé sous forme de tableaux des titres ou droits encore exerçables

Option de souscription d'actions

Autorisation de l'assemblée	09/02/99	09/02/99	05/11/99
Date du conseil	16/02/99	16/02/99	19/04/01
Options attribuées	985 410	459 660	2 440 169
Actions de capital potentiel (1)	25 300	0	0
Prix de souscription	0,01524 €	0,60949 €	5,5 €
Date d'expiration	16/02/09	16/02/09	19/04/06
Options annulées	247 498	173 092	2 317 045
Options exercées au 31/12/2007	28 182	0	0

Autorisation de l'assemblée	05/11/99	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	03/10/01	25/10/02	24/09/03
Options attribuées	3 680 379	4 766 784	468 131
Actions de capital potentiel (1)	0	0	124633
Prix de souscription	1,43 €	0,39 €	1,03 €
Date d'expiration	03/10/06	25/10/07	23/09/08
Options annulées	3 414 478	1 232 622	343 498
Options exercées au 31/12/2007	0	727 886	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	31/12/03	26/01/04	09/04/04
Options attribuées	1 102 500	317 600	757 071
Actions de capital potentiel (1)	365 000	30 500	481 071
Prix de souscription	0,90 €	0,90 €	0,98€
Date d'expiration	30/12/08	25/01/09	08/04/09
Options annulées	737 500	287 100	276 000
Options exercées au 31/12/2007	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	04/04/02	04/04/02
Date du conseil	29/06/04	07/09/04	13/12/04
Options attribuées	36 000	175 000	18 500
Actions de capital potentiel (1)	0	30 000	1 500
Prix de souscription	0,89 €	0,68 €	0,96 €
Date d'expiration	28/06/09	06/09/09	12/12/09
Options annulées	0	145 000	17 000
Options exercées au 31/12/2007	0	0	0

Autorisation de l'assemblée	04/04/02
Date du conseil	30/05/05
Options attribuées	2 128 500
Actions de capital potentiel (1)	1 422 000
Prix de souscription	0,87 €
Date d'expiration	29/05/10
Options annulées	706 500
Options exercées au 31/12/2007	0

(1) Après déduction des options attribuées à des employés ayant quitté le Groupe dont les options sont devenues caduques.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Autorisation de l'assemblée	04/04/02	27/06/03	27/06/03
Date du conseil	25/10/02	26/01/04	09/04/04
Bons attribués	5 844 675	162 000	1 311 426
Actions de capital potentiel (1)	0	42 500	1 178 926
Prix de souscription	0,39 €	0,97 €	0,98 €
Date d'expiration	25/10/07	25/01/09	08/04/09
Bons annulés	604 329	119 500	132 500
Bons exercés au 31/12/2007	2 554 180	0	0

(1) Après déduction des options attribuées à des employés ayant quitté le Groupe dont les options sont devenues caduques.

Bons de souscription d'actions autonomes (potentiels)

Date de l'assemblée	27/06/03
Date du conseil ou de la décision du Président	22/07/03
Type de bons	Bons autonomes non cotés
Bons autorisés potentiels	2 607 691 bons potentiels de réservation de droits
Prix de souscription du bon	gratuit
Bons souscrits	/
Actions de capital potentiel	0
Prix d'exercice du bon (10 bons donnant droit de souscrire à une action)	1,50 €
Date d'expiration pour l'exercice du bon	= date d'expiration de validité des premiers titres + 8 jours ou en tout état de cause le 02/11/07

XII.4.5 Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société (au 31 décembre 2007)

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice	Détenteurs de ces instruments	Période d'exercice	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
Capital initial : nombre d'actions composant le capital social au 31.12.07 : 88 668 358						
Options de souscription d'actions	16.02.99	0,01524 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 12.04.99 au 1602.09	25 300	0,03%
Options de souscription d'actions	24.09.03	1,03 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 24.09.04 au 23.09.08	124 633	0,14%
Options de souscription d'actions	31.12.03	0,90 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 31.12.03 au 30.12.08	365 000	0,40%
Options de souscription d'actions	26.01.04	0,90 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 26.01.05 au 25.01.09	30 500	0,03%
Options de souscription d'actions	09.04.04	0,98 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 09.04.05 au 08.04.09	481 071	0,53%
Options de souscription d'actions	07.09.04	0,68 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 07.09.05 au 06.09.09	30 000	0,03%
Options de souscription d'actions	13.12.04	0,96 €	Salariés / Dirigeants étrangers	Du 13.12.05 au 12.12.09	1 500	0,001%
Options de souscription d'actions	30.05.05	0,87 €	Salariés / Dirigeants français et étrangers	Du 30.05.09 au 29.05.10	1 422 000	1,60 %
Dilution potentielle (options) sur la base d'un nombre d'actions de capital porté à 91 148 362					2 480 004	2,79%
BSPCE	26.01.04	0,97 €	Salariés / Dirigeants français	Du 26.01.05 au 25.01.09	42 500	0,05%
BSPCE	09.04.04	0,98 €	Salariés / Dirigeants français	Du 09.04.05 au 08.04.09	1 178 926	1,31%
Dilution potentielle (BSPCE) sur la base d'un nombre d'actions de capital porté à 89 889 784					1 221 426	1,36%
Dilution potentielle totale sur la base d'un nombre d'actions de capital porté à 92 369 788					3 701 430	4,01%

XII.5 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

XII.5.1 Actionnariat de la société au 31 décembre 2007

Actionnaires	Nombre	% capital	% droit de vote
Jean-Yves Hardy	1 362 505	1,54 %	1,54 %
Olivier Cavrel (bloc familial)	3 262 930	3,68 %	3,69 %
Douglas Land	100 000	0,11 %	0,11 %
Lars Bladt	41 269	0,05 %	0,05 %
Jean-Claude Turri (bloc familial)	2 400 000	2,70 %	2,71 %
Total Dirigeants (1)	7 166 704	8,08 %	8,1 %
Autodétention	214.900	0,24	/
Public	81 286 754	91,68 %	91,90 %
Total	88 668 358	100%	100%

(1) *Il s'agit des membres du conseil d'administration (au 31.12.07)
) et de leur groupe familial et des sociétés qu'ils contrôlent*

La Société n'ayant pas émis d'actions à droit de vote double, la répartition des droits de vote est équivalente à la répartition du capital (sous réserve des actions d'auto-détention).

XII.5.2 Franchissement de seuil

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré en 2007.

XII.5.3 Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de la Société.

XII.5.4 Actionnariat salarié

En application des règles de l'article L.225.102 alinéa 1 du code de commerce, il est précisé que les salariés de la Société et du groupe ne détiennent aucune action de la Société au titre des articles L 443-1 et s. et L 442-7 du Code du Travail, L 214-39 et L 214-40 du code monétaire et financier. Ainsi, aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles sus décrits.

La dernière proposition faite aux actionnaires de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en faveur des salariés dans le cadre de l'assemblée générale mixte du 27 juin 2003 a été refusée par ladite assemblée.

En 2007, aucune assemblée générale extraordinaire n'a pu être réunie faute de pouvoir réunir le quorum requis, pour statuer notamment sur l'obligation triennale de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un plan d'épargne entreprise.

XII.6 EVOLUTION DU COURS DU TITRE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La Société est cotée sur le "Nouveau Marché" depuis le 12 avril 1999.

Elle est désormais inscrite sur le marché Eurolist Compartiment «C».

La Société considère que la liquidité constatée sur l'action Valtech ne nécessite pas l'existence d'un contrat de tenue de marché. Le contrat en place avec la société Aurel Leven a été résilié en 2003.

Le tableau suivant retrace les évolutions des cours de clôture et le volume des transactions de l'action de la Société pour la période allant d'octobre 2004 à avril 2008 :

Volumes des transactions et évolution des cours de l'action, en euros :

Mois	Nombre de séances	Cours du mois		Titres échangés	Capitalisation boursière (€) (1)
		Plus haut	Plus bas		
Octobre 2004	21	0,84	0,76	15 362 736	62 825 314
Novembre 2004	22	1,09	0,8	61 351 703	74 669 098
Décembre 2004	23	1	0,83	29 395 250	71 830 162
Janvier 2005	21	0,96	0,87	23 603 784	75 825 024
Février 2005	20	1,01	0,89	15 116 280	78 533 060
Mars 2005	21	0,97	0,85	10 421 976	75 229 850
Avril 2005	21	0,92	0,84	5 017 406	73 642 723
Mai 2005	22	0,91	0,85	2 275 315	72 502 712
Juin 2005	22	0,94	0,85	4 802 018	74 780 284
Juillet 2005	21	0,89	0,81	5 160 804	71 143 399
Août 2005	23	0,87	0,77	3 500 712	63 370 074
Septembre 2005	22	0,88	0,76	9 358 240	66 391 227
Octobre 2005	21	0,82	0,71	3 228 845	64 621 589
Novembre 2005	22	0,74	0,65	4 178 877	57 584 615
Décembre 2005	21	0,69	0,62	5 533 113	54 997 943
Janvier 2006	22	0,77	0,63	6 918 283	59 372 090
Février 2006	20	0,76	0,66	9 166 237	58 534 300
Mars 2006	23	0,76	0,68	7 739 201	59 352 130
Avril 2006	18	0,85	0,67	27 204 574	62 747 050
Mai 2006	22	0,75	0,65	7 037 256	59 054 762
Juin 2006	22	0,68	0,55	4 584 893	51 802 423
Juillet 2006	21	0,60	0,54	2 367 792	48 641 287
Août 2006	23	0,64	0,54	4 424 488	49 513 440
Septembre 2006	21	0,65	0,57	3 028 364	51 415 047
Octobre 2006	22	0,63	0,57	3 988 631	49 807 070
Novembre 2006	22	0,68	0,59	8 526 380	52 991 960
Décembre 2006	19	0,67	0,58	11 538 501	51 317 722
Janvier 2007	22	0,73	0,63	11 118 151	57 228 733
Février 2007	20	0,72	0,63	7 872 620	58 683 701
Mars 2007	22	0,69	0,60	7 107 585	55 909 562
Avril 2007	13	0,69	0,64	2 757 424	57 518 234
Mai 2007	22	0,67	0,60	3 616 024	55 649 441
Juin 2007	21	0,65	0,60	3 894 352	53 096 661
Juillet 2007	22	0,64	0,58	4 049 469	51 512 865
Août 2007	23	0,59	0,54	5 062 870	48 188 844
Septembre 2007	20	0,61	0,53	4 456 221	48 332 462
Octobre 2007	23	0,65	0,56	9 259 633	52 187 540
Novembre 2007	22	0,62	0,51	6 352 313	48 649 402
Décembre 2007	19	0,56	0,52	4 573 543	46 880 333
Janvier 2008	22	0,53	0,32	8 144 329	38 034 987
Février 2008	21	0,45	0,39	6 979 949	37 150 452
Mars 2008	18	0,46	0,39	5 559 100	36 265 918
Avril 2008	22	0,41	0,36	5 608 400	34 496 849

(1) calculée sur la base de la moyenne des cours de clôture du mois

Source Euronext

XII.7 INFORMATIONS CONCERNANT LA DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS AU 31 DECEMBRE 2007

Au 31 décembre 2007, la Société détenait 214 900 actions propres dans les conditions suivantes au titre de plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés, qui ont été achetées en 1998, avant l'introduction en bourse de la Société, pour 67 865 €.

Valeur des actions détenues à la clôture évaluée au cours d'achat : 67.865 €.

Valeur nette de ces mêmes titres dans le bilan au 31 décembre 2007 : 67.865 €.

Valeur nominale de ces actions (pair) : 0,01524 €

Valeur de ces actions à la valeur nominale : 3.275,08 €

Fraction du capital que ces actions représentent au 31 décembre 2007 : 0,24%

Au cours du dernier exercice clos, la Société n'a acheté aucune action et n'en a vendu aucune.

Aucune opération n'est intervenue depuis le 31 décembre 2004.

XII.8 DERNIER PROGRAMME DE RACHAT ET DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

Le programme de rachat (visa n°02-0684) en date du 5 juin 2002 a pris fin le 4 décembre 2003. Son renouvellement n'a pas été demandé aux actionnaires en 2003 ni en 2004.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 30 juin 2005 mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2005.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 26 juin 2006 mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2006.

Une autorisation de renouvellement a été conférée par les actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale du 28 juin 2007 mais elle n'a pas été utilisée et aucun programme de rachat n'a été mis en place en 2007.

Une autorisation de mise en place d'un nouveau programme de rachat est proposée à l'assemblée de 2007. Les détails concernant cette demande d'autorisation figurent dans la résolution concernée.

Cette autorisation serait destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution d'actions gratuites ;

- d'annuler des actions, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions pourront être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors du marché, notamment de gré à gré, et à tout moment, notamment en période d'offre publique d'achat ou d'échange ainsi que de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions en respectant la limite ci-après indiquée :

- prix maximum d'achat : 0,80 € par action,

sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions serait de 6.000.000 €. Le total des actions détenues ne pourrait dépasser 8,46 % du capital social, soit 7.500.000 actions, compte non tenu des actions déjà auto-détenues.

XIII. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

XIII.1 REPARTITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES EN 2007

Le tableau ci-dessous présente la situation des différents administrateurs de Valtech SA au regard des prescriptions légales et des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Nom - Prénom	Date de 1 ^{ière} nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés	
Jean-Yves Hardy	21.12.1992	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012	Président Directeur Général	/	<p>Groupe Valtech</p> <p>Valtech Training (France) Valtech Offshore (France) Synaris AG (Allemagne) Valtech Technology Consulting Valteco Co Ltd (Coree) Valtech India Technology Systems Private Limited (Inde) Valtech India Systems Private Limited (Inde)</p> <p>Hors groupe</p> <p>BANG (France) NEOSAPIENS</p>	<p>Fonctions / mandats</p> <p>Président Président Directeur Général "Director" Président "Member of board" "Member of the Board and Director" "Member of the Board and Director"</p> <p>Gérant Administrateur</p>
Olivier Cavrel	3.10.1997	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012		/	<p>Groupe Valtech</p> <p>Valtech Agency SYNARIS AG (Allemagne) Valtech Offshore (France) Valtech India Technology Systems Private Limited (Inde) Valtech India Systems Private Limited (Inde) Valtech Software Services Private Limited (Inde)</p> <p>Hors groupe</p> <p>FINAERO (France) IMRAN</p>	<p>Président "Director" Administrateur "Chairman of the board and Director" "Chairman of the board and Director" "Chairman of the board and Director"</p> <p>Représentant permanent de HCC, administrateur Gérant</p>

Douglas Land	31.12.2003	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012		Chief Executive Officer de Chesapeake Group	Groupe Valtech Hors groupe	Valtech Offshore SA Whittman Hart Incorporated Chesapeake Group Covansys Covansys Mauritius	Administrateur "Director" "Chief executive Officer " "Director" "Director"
--------------	------------	--	--	---	-------------------------------	---	--

Jens Heimburger	17.07.2000	Administrateur ayant démissionné le 11 décembre 2007			Hors groupe	Womens Wear Group A/S Chairman Womens Wear 1 A/S Chairman I Say A/S Chairman I Say Retail A/S Chairman Genpack Invest A/S Chairman Genpack A/S Chairman Daniamant Holding A/S Chairman Daniamant APS Chairman Scanvogn Invest A/S Chairman Scanvogn A/S Chairman Priess-Veksø Invest A/S Chairman Veksø- Taulov Invest A/S Chairman Veksø A/S Chairman Alfred Priess A/S Chairman Lampas A/S Chairman Ravfehrn Invest A/S Chairman Ravfehrn APS Chairman Trade Wind A/S Chairman H.P Værktøj A/S Chairman Schou Company A/S Chairman Schou International A/S Chairman H.P Ejendomme A/S Chairman Waveplane A/S Chairman Primetime Kommunikation A/S Chairman Fuglsang SØ A/S Chairman M2 A/S Chairman M2 Kaløvig Parken A/S Chairman M2 Project Management A/S Chairman M2 Stavtrup A/S Chairman M2 Anisse Bakker A/S Chairman M2 Fritid A/S Chairman M2 Golf A/S Chairman Dansk Generationsskifte A/S Board Member / Director Dansk Generationsskifte Kapital I A/S Board Member / Director Krogedammen A/S Board Member / Director HRH A/S Board Member / Director Heimre A/S Board Member / Director Rabo Tricycles A/S Board Member / Director Noitsa APA Board Member / Director
-----------------	------------	---	--	--	-------------	---

					International Quality Systems A/S Aktieselskabet AF Bølgeinvest APS Astion Pharma A/S Astion Inflammation APS Astion Development A/S Astion Dermatology A/S Jørgen Schou Holding A/S Nensius Research A/S	Board Member / Director Board Member / Director Board Member / Director Board Member / Director Board Member / Director Board Member / Director Board Member / Director Board Member / Director
Lars Bladt	11.12.2007	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2011		/	Groupe Valtech Valtech AB (Suede) Valtech A/S (Danemark) Valtech Ltd Valtech Technologies Inc	“Chairman of the board of Directors” “ Chairman of the Supervisory Board ” Director Director
Jean-Claude Turri	29.11.2002	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2007	Directeur de l'activité Consulting	/	Groupe Valtech Valtech Axelboss SAS Hors Groupe IFIS Groupe Ouroumoff	Président Président du conseil d'administration Gérant
Jonathan Poole	28.06.2007	Assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012	Directeur Général Délégué		Groupe Valtech Valtech AB (Suède) Valtech A/S (Danemark) Valtech Limited (Royaume-Uni) Valtech Technologies Inc(Etats-Unis)	“Member of the board of Directors” “Member of the Supervisory Board “ “Chairman of the Board of Directors” “Chairman of the Board of Directors”

Changements d'organisation en 2007 –

En mars 2007, le conseil d'administration a procédé à un réaménagement de la structure de la direction opérationnelle et financière du groupe. Cela n'a pas eu d'incidence sur la composition du conseil.

D'un point de vue opérationnel :

- Lars Bladt, ancien directeur général de Valtech Danemark, qui avait été nommé en qualité de Directeur opérationnel (COO) du groupe, sous la direction de Jonathan Poole a démissionné du groupe le 31-12-2007. Il a été nommé administrateur en remplacement de Jens Heimburger le 11 Décembre 2007.
- Andy Stephens, CFO du groupe a été remplacé par un manager de transition qui a assuré une mission de 6 mois à compter du 1^{er} Octobre 2007.

XIII.2 ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Valtech n'a pas d'administrateur indépendant, membre de son conseil d'administration.

XIII.3 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Voir le rapport du Président sur les procédures internes.

XIII.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société dispose depuis le 27 juillet 2007 d'un règlement intérieur organisant la tenue des réunions des conseils d'administration à distance.

Les administrateurs de Valtech ne peuvent acheter ou vendre des actions de Valtech pendant les 10 jours de bourse précédant toute annonce de résultats de la société. Ils ne peuvent non plus acheter ou vendre des actions de Valtech à partir du jour où le conseil d'administration a connaissance d'une information majeure pouvant avoir une influence sur le cours de bourse, jusqu'au jour où cette information est rendue publique.

Voir également le rapport du Président sur les procédures internes.

XIII.5 JETONS DE PRESENCE

Il n'a été distribué en 2007 aucun jeton de présence sur le montant autorisé de 40.000 euros.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée la distribution pour 2008 d'un montant global maximum de jetons de présence de 40 000 euros.

XIII.6 REMUNERATIONS 2007 ET INTERETS DES DIRIGEANTS

XIII.6.1 Rémunérations brutes et avantages de toute nature, directs et indirects, perçus par chaque mandataire social dans le groupe et hors du groupe et honoraires perçus par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts.

XIII.6.1.1 – Rémunérations directes versées au cours de l'exercice 2007 par Valtech ou ses filiales –

Nom	Fonctions	Type de rémunération	Montant annuel 2007	Montant annuel 2006
Jean-Yves Hardy	Directeur Général et Président du conseil d'administration	Directeur Général	Rémunération DG fixe brute: 36 000 € Avantage en nature DG : Néant Rémunération DG variable : Néant Jetons de présence : Néant	Rémunération DG fixe brute: 36 000 € Avantage en nature DG : Néant Rémunération DG variable : Néant Jetons de présence : Néant
Olivier Cavrel	Directeur général délégué ayant démissionné le 07-03-2007 Administrateur	Directeur général Délégué CEO de Valtech India	Rémunération DGD fixe brute : 3 107 € Avantage en nature DG : Néant Rémunération DGD variable brute : Néant Jetons de présence : Néant Rémunération CEO fixe brute 51 832 € Avantage en nature versé par Valtech India : 108 462 €	Rémunération DGD fixe brute : 36 000 € Avantage en nature DG : Néant Rémunération DGD variable brute : Néant Jetons de présence : Néant Avantage en nature versé par Valtech India : 18 560 €
Douglas Land	Administrateur	Salaire	Jetons de présence : Néant Rémunération brute : 35 020 €	Jetons de présence : 36 480 € (48 000 \$)
Jens Heimbürger	Administrateur ayant démissionné le 11-12-2007		Jetons de présence : Néant	Jetons de présence : 52 740 €
Jean-Claude Turri	Administrateur	Directeur	Salaire fixe brut 6 120 € Jetons de présence : Néant	Salaire fixe brut : 6.120 € Jetons de présence : Néant
Lars Bladt	Administrateur nommé le 11-12-2007	Directeur	Salaire fixe brut 181 008 € Bonus : 69 846 € Avantages en nature : 27 117 € Jetons de présence : Néant	Salaire fixe brut : Néant Jetons de présence : Néant
Jonathan Poole	Administrateur nommé le 28 juin 2007	CEO Groupe	Salaire fixe brut 216 077 € Bonus : 122 400 € Avantages en nature : 44 280 € Jetons de présence : Néant	Salaire fixe brut : Néant Jetons de présence : Néant

Ni la société ni aucune de ses filiales n'ont pris d'engagement particulier (hors cotisations obligatoires) vis à vis des dirigeants en matière de retraite ou en cas de cessation de leur mandat en tant que tel.

XIII.6.1.2 – Rémunérations indirectes et/ou honoraires perçus par des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux ont des intérêts et versés par Valtech ou ses filiales

Sociétés concernées	Type de rémunération	Administrateur concerné	% de détention par l'administrateur concerné dans la société concernée	Montant annuel 2007	Montant annuel 2006
Conventions entre VALTECH SA et la société BANG	Honoraires	Jean-Yves Hardy	94,39%	Honoraire fixe : 270 960 € Indemnité de voyage : Néant Honoraire variable au titre de l'exercice 2007 : Néant	Honoraire fixe : 225 500 € Indemnité de voyage : 26 400 € Honoraire variable au titre de l'exercice 2006 : Néant Honoraire variable au titre de l'exercice 2005 : 31 765 €
Conventions avec la société IMRAN	Honoraires	Olivier Cavrel	100%	Honoraire fixe : 244 664 € Indemnité de voyage: 16 000 € Honoraire variable au titre de l'exercice 2007: Néant	Honoraire fixe : 225 500 € Honoraire fixe au titre de l'exercice 2005 : 20 500 € Indemnité de voyage : 62 400 € Honoraire variable au titre de l'exercice 2006: Néant
Conventions entre VALTECH SA et la société GROUPE OUROUMOFF	Honoraires	Jean-ClaudeTurri (1)	99,99%	Honoraire fixe 306 636 € Indemnité de voyage : Néant Honoraire variable au titre de l'exercice 2007 : Néant	Honoraire fixe : 273 400 € Indemnité de voyage : 4 000 € Honoraire variable au titre de 2006 : Néant Honoraire variable au titre de l'exercice 2005 : 41 099 €
Conventions entre VALTECH A/S (Danemark) et la société KROGEDAMMEN A/S	Honoraires	Jens Heimbürger	100%	Honoraires fixes : 27 670 € Indemnité de voyage : 13 792 €	Néant
Convention entre VALTECH SA et la société CHESAPEAKE GROUP	Honoraires	Douglas Land	50%	Néant	Néant

(1) Dans un souci d'exhaustivité, voir également les informations données ci-après concernant la convention d'apporteur d'affaires réciproque conclue en 2006 entre VALTECH et la société IFIS.

□ **PRESENTATION DES CONVENTIONS CONCLUES ENTRE VALTECH ET LES SOCIETES « BANG », « IMRAN » et « GROUPE OUROUMOFF » SIGNEES POUR L'EXERCICE 2007.**

Les conventions conclues par Valtech avec Groupe Ouroumoff, Imran et Bang déterminent les prestations qui seront fournies par chacune des sociétés prestataires ; les honoraires correspondants ont été fixés selon les mêmes principes pour les trois conventions. Ces conventions ont donné lieu au versement des montants mentionnés au XIII.7.1.3.

[1/ Prestations rendues par chacun des trois prestataires

GROUPE OUROUMOFF fournit à Valtech et ses filiales les prestations suivantes :

1- des prestations de services pour son département «Valtech Axelboss », dans les domaines suivants :

- direction et gestion, notamment financière,
- marketing et vente,
- suivi des applications du savoir-faire français à l'étranger,

2- la réalisation d'activité de sous-traitance de prestations de conseils auprès des clients finaux vendus par « Valtech Axelboss »,

3- l'encadrement de l'activité de « non global sourcing » de Valtech Allemagne et l'assistance de Valtech Allemagne en vue d'introduire les services de « Valtech consulting management » sur le marché local.

IMRAN fournit des prestations de services à Valtech et ses filiales dans les domaines suivants :

(a) définition, développement et mise en œuvre des stratégies de développement des activités de la division « Global Sourcing » pour l'ensemble du groupe Valtech, réalisées en France, aux Etats Unis, en Angleterre, en Allemagne et en Inde.

BANG fournit des prestations de services à Valtech et ses filiales dans les domaines suivants :

- (a) définition, développement et mise en œuvre en France des stratégies de développement des activités de la société Valtech Training, de la société ACDSI (ou « Valtech Agency ») et des activités de services technologiques de Valtech SA,
- (b) recherche de partenaires stratégiques pour le groupe et suivi des négociations
- (c) suivi de la communication financière du groupe.

2/ Présentation des rémunérations des services rendus

Pour chaque contrat, les rémunérations des prestations rendues sont déterminées d'une part, sur la base d'honoraires fixes, complétée d'une indemnisation complémentaire pour chaque jour passé à l'étranger et d'autre part, par le versement d'honoraires de résultat calculé dans les conditions suivantes :

1. Honoraires déterminés en fonction de la réalisation ou non d'objectifs définis sur l'EBIT consolidé du groupe sur les trois prochains exercices, l'EBIT_{200x} étant défini comme le résultat avant intérêts et impôts du groupe Valtech tel qu'il ressortira des comptes consolidés de l'exercice 200X arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par les commissaires aux comptes.

2. Honoraires déterminés en fonction du cours de l'action Valtech, les cours atteints pendant une certaine durée donnant lieu à indemnisation sont 1,25 €, 1,75 € et 2,25 €.

En tout état de cause, le montant annuel hors taxe des honoraires variables ci-dessus ne pourra en aucun cas excéder globalement, pour chaque contrat, 200.000 euros au titre de l'exercice 2006, 270.000 euros pour l'exercice 2007 et 400.000 euros pour l'exercice 2008.

3/ Durée, résiliation et indemnité de résiliation

Chaque contrat a été conclu pour une durée de trois ans avec effet au 1^{er} janvier 2006 ; il pourra être résilié soit par accord entre les parties selon les modalités convenues ensemble, soit selon les modalités suivantes :

1/ chaque prestataire pourra résilier la convention de façon unilatérale, que cette résiliation soit motivée ou non, avec un préavis de six mois au moins, une telle résiliation ne donnant pas lieu à indemnisation.

2/ De son côté, sous réserve de respecter certains délais, Valtech pourra demander la résiliation de la convention dans l'hypothèse où l'objectif annuel d'EBIT conditionnant les honoraires variables ne serait pas atteint. Valtech sera alors tenue de verser au prestataire concerné une indemnité de rupture forfaitaire égale à 24 fois l'honoraire fixe mensuel hors taxe de l'année en cours.

3/ Sous réserve de respecter certains délais, et dans l'hypothèse où l'objectif annuel d'EBIT aurait été atteint, Valtech pourra également, demander la résiliation de la convention mais sera alors tenue de verser au prestataire concerné une indemnité de rupture forfaitaire égale à deux fois les honoraires annuels fixe et variable prévus au titre de l'année en cours.

4/ Autres clauses

Une clause de non concurrence de 18 mois et une clause de non débauchage de 24 mois sanctionnée par une clause pénale figurent également dans les contrats.

Ces sociétés prestataires de services ont des charges d'exploitation propres. De ce fait, une partie seulement des honoraires ainsi perçus peut être reversée en rémunération aux mandataires sociaux. Ces honoraires ont été validés en 2006 par un avis préalable du comité de rémunération (voir Rapport du Président).]

□ PRESENTATION DES CONVENTIONS VALTECH / CHESAPEAKE GROUP

1/Convention de prestations de services

Douglas Land est actionnaire et CEO de la société américaine Chesapeake Group dont l'objet est de conseiller les entreprises du domaine informatique en matière d'opérations de fusion et d'acquisition. Une des spécialités de Chesapeake Group est son expérience du marché indien des services informatiques.

Depuis décembre 2002, Chesapeake Group assiste Valtech dans ce cadre, via une convention de prestations conclue en décembre 2002, avant que Douglas Land ne devienne administrateur de Valtech. Chesapeake Group peut être appelée à intervenir ponctuellement à la demande de Valtech dans les domaines décrits ci-dessus.

Chesapeake Group détient en outre 4.99% de Valtech Offshore SA, filiale de Valtech SA. Valtech Offshore SA détient 100% de Valtech India.

Au cours de l'exercice 2007, la société Chesapeake Group n'a exécuté aucune prestation au titre de cette convention.

2/ Gestion du litige Medhost

Lors de sa réunion du 7 mars 2007, le Conseil d'Administration a donné mandat à CHESAPEAKE GROUP afin d'obtenir de MEDHOST une compensation suite au non respect dans le passé des droits d'actionnaires de VALTECH.

En rémunération de ce mandat, les modalités de rémunération de CHESAPEAKE GROUP ont été fixées selon les modalités suivantes :

- honoraire correspondant à 15 % des sommes que MEDHOST versera à VALTECH au titre de la négociation.
- dans l'hypothèse où la négociation aboutirait à la remise de titres représentatifs du capital de MEDHOST ou de toutes titres représentatifs du capital d'une autre société émis et/ou remis à Valtech dans le même objectif, CHESAPEAKE GROUP percevra 15% des titres ainsi obtenus, aux lieu et place d'un montant financier.

□ AUTRES CONVENTIONS POUR L'EXERCICE 2007

1/ Conventions VALTECH / IFIS

Il est précisé à toutes fins utiles que Jean-Claude Turri est administrateur de Valtech et dirigeant actionnaire de la société IFIS, qui développe et commercialise une base de données en intelligence économique. La société IFIS n'a pas de lien capitalistique avec Valtech mais bénéficie

- depuis plusieurs années d'une sous-location de trois bureaux à Paris dans les locaux de Valtech pour un loyer annuel de 36 000 € HT
- depuis 2006 d'un contrat d'apport d'affaires réciproque rémunéré par le versement d'une commission de 5% des montants facturés au client final et dans l'hypothèse d'une facturation globale effectuée uniquement par Valtech au client final, le prélèvement par Valtech sur les sommes dues à IFIS d'une rémunération de 5%. Cette convention a donné lieu au versement par Valtech à IFIS d'une somme de 128 305, 61 € HT . Cette convention a été considérée compte tenu de sa nature comme une convention normale conclue à des conditions courantes.

* * *

En dehors de leur participation directe et/ou indirecte dans le capital social de Valtech SA, telle que mentionnée au § XII.5.1 du présent document, et sous réserve des conventions mentionnées ci-dessus, les dirigeants ne détiennent aucun autre intérêt dans une filiale ou chez un fournisseur, ni chez un client de Valtech SA ou de son groupe.

XIII.6.2 – Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Cf. Paragraphe XIII.6.1.

XIII.6.3 – Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction et de surveillance

Voir le rapport spécial des commissaires aux comptes.

XIII.6.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration, de direction et de surveillance

Néant

XIII.6.5 Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à des membres de leur famille

Néant

XIII.6.6 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE)

XIII.6.6.1 Options de souscription (OS) ou d'achat d'actions (OA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007 et encore en vigueur

Néant

XIII.6.6.2 Options de souscription (OS) ou d'achat d'actions (OA) et bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2007

Voir le Rapport Spécial établi en application de l'article L 225-184 du code de commerce

XIII.6.7 Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables, ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Néant

XIV. INTEGRATION DANS LE PRESENT RAPPORT DES ELEMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ET SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

1° La structure du capital de la société

Cf. Paragraphe XII.1 et XII.5 du présent rapport

2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant

5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant

6° Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Cf. Paragraphe XII.5 du présent rapport

7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Les statuts de la Société dans ces domaines ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

8° Les pouvoirs du conseil d'administration ou du directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions ;

Cf. Paragraphes XII.2, XII.7 et XII.8 du présent rapport

9° Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts.

Il existe des contrats clients conclus par la Société qui comportent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. Toutefois, ces contrats contiennent des clauses de non-divulgence (non-publicité ou confidentialité) ou sont réputés suffisamment sensibles d'un point de vue commercial pour le groupe de telle sorte que leur divulgation pourrait porter préjudice à l'activité opérationnelle du groupe. Ainsi, lesdits contrats ne font pas l'objet d'une information au sein des présentes.

10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Cf. Paragraphe XIII.6 du présent rapport

* * *

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

Les résolutions qui vous sont présentées reprennent les principaux points de ce rapport ; nous vous remercions de bien vouloir les approuver dans l'intérêt de la société.

Le conseil d'administration